



Mardi 13 Aout 2024

ASSEMBLEE GENERALE 2024

Messieurs les Présidents, amis dirigeants, Membres du CD 71 TT

L'assemblée générale du comité départemental de Saône et Loire de Tennis de Table aura lieu le vendredi 13 septembre 2024, centre Omnisports de Mâcon (COM), 389 avenue Marechal de Lattre de Tassigny 71000 MACON.

Appel des délégués à 18H00 et début Assemblée Générale 18H30

Les clubs devront fournir une attestation (modèle joint) faisant état de l'élection du délégué à l'AG du comité départemental et ligue au cours de la dernière AG du club

ASSEMBLEE GENERALE du vendredi 13 septembre 2024

ORDRE du JOUR :

- 1- Lecture et mise au vote du PV de l'AG 2023
- 2- Lecture du mot du Président
- 3- Lecture et mise au vote des rapports d'activité et financier
- 4- Rapport d'activité des responsables de commissions
- 5- Présentation et mise au vote du budget prévisionnel saison 2024/2025
- 6- Elections pour renouvellement du bureau suite à la fin du mandat des dirigeants

Pour donner suite à l'envoi en juillet de la proposition de modification du règlement intérieur de l'association

ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE du vendredi 13 septembre 2024

ORDRE du JOUR :

- 1- Lecture et mise au vote de modifications du règlement intérieur de l'association du CD71 TT.

REPAS :

Un repas sera prévu après l'AG : restaurant maison mâconnaise des vins située pratiquement en face du COM pour nous permettre de réserver les places, les personnes intéressées sont priées de se faire connaître avant le 08 septembre au soir auprès de Pascal BALDAN Tel : 06.89.77.27.23 Adresse mail : pascalbaldan@free.fr

Menu à 28 € : entrée au choix + plat au choix + dessert au choix + pichet de vin + café offert.

ASSOCIATION :

N°

Nombre de voix :

LE PRESENT POUVOIR, SIGNE DU DELEGUE de L'ASSOCIATION ne peut être donné qu'à un membre affilié depuis PLUS DE SIX MOIS A L'ASSOCIATION, âgé de plus de 18 ANS au moins le jour de l'AG, de nationalité française et jouissant de ses droits civiques.

TOUT CLUB ABSENT à l'assemblée générale sera passible d'une amende de 50 Euros

POUVOIR

JE SOUSSIGNE NOM :

Prénom

Date de naissance :

Nationalité

Domicilié à :

DELEGUE de l'association :

Donne par la présente pouvoir à :

NOM

Prénom

Date de naissance :

Nationalité

Domicilié à :

Licencié sous le N° :

Membre de mon association, pour le représenter à l'assemblée générale du comité départemental de tennis de table de Saône et Loire pour tous votes et délibérations portées à l'ordre du jour.

Le vendredi 13 septembre 2024 à 18 heures 30
centre Omnisports de Mâcon (COM), 389 avenue Marechal de Lattre de Tassigny 71000 MACON.

BON POUR POUVOIR

POUVOIR ACCEPTE

Le : Signature

Le : Signature

ATTENTION

Une procédure rendue obligatoire par le ministère Jeunesse et sports contraint la Fédération, les ligues et les comités départementaux à se couvrir par l'attestation ci-dessous.

En effet l'élection d'un « délégué » de club aux Assemblées Générales des ligues et comités départementaux est obligatoire, ce n'est plus le Président qui est délégué de droit (sauf s'il est lui même élu pour cette mission), mais un membre du comité directeur du club élu au cours de l'assemblée générale de ce club.

ATTESTATION

Je soussigné Mr

Président du Club

Affilié à la FFTT sous le N°

Atteste que le délégué du club à l'assemblée Générale du Comité Départemental de Tennis de Table de Saône et Loire du 13 septembre 2024 a été régulièrement élu au cours de l'assemblée générale du club.

Date de l'assemblée générale ayant élu le Délégué :

NOM du Délégué :

Prénom :

Date :

Signature du Président :